

Granotes

Logement
Du neuf
pour le social

Page 3

Les rendez-vous des fêtes

Pages 12-13



Logement

Du neuf pour le social.

..... Page 3

Travaux

Le panorama des chantiers.

..... Pages 4-5

Environnement

Centre-ville : du nouveau pour la collecte des déchets.

..... Page 6

Evènement

La commune sous les eaux.

..... Page 7

Vie municipale

Les dossiers du conseil municipal.

Un parc naturel pour notre côte.

..... Pages 8-9

Finances

Quel budget pour 2012 ?

..... Page 10

Culture

Médiathèque : ouverture en janvier.

..... Page 11

Animations

Tous les rendez-vous des fêtes de fin d'année.

..... Pages 12-13

Zooms

Retours sur l'actualité.

..... Pages 14-15

Agenda

Tous les rendez-vous.

..... Page 16



Directeur de la publication

Pierre Aylagas,
Maire d'Argelès-sur-Mer
Allée Ferdinand Buisson
66700 Argelès-sur-Mer
Tél. 04 68 95 34 58

Rédaction et Maquette

Service Communication.

Crédits photographiques

Service Communication.
Vincent Hass

Imprimerie

Imprim' Agly (Estagel).
Papier 100% recyclé.



Éditorial



Un plan pour la prévention

Pierre Aylagas

Maire d'Argelès-sur-Mer
Président de la Communauté
de Communes Albères-Côte Vermeille

Au mois d'octobre 2010, le conseil municipal adoptait le Plan communal de sauvegarde (PCS), outil formalisant les procédures à mettre en oeuvre en cas de sinistre (inondations, coup de mer, chutes de neige) survenant dans la commune.

Le PCS est composé d'un diagnostic et d'un zonage des risques sur le territoire communal. Il répertorie toutes les actions à mener en cas de crise. Le PCS a été activé lors du troisième week-end de novembre et nous a permis de faire face rapidement et avec sérénité aux intempéries que subissaient la commune.

Ainsi, 2 écoles, la crèche et le collège, menacés par la montée de la Massane, ont été évacués dans le plus grand calme ainsi que les résidents d'un camping. L'espace Waldeck-Rousseau, avec l'aide de la Section d'intervention humanitaire argelésienne, a accueilli pendant quelques heures enfants et adultes.

L'intérêt d'un tel Plan réside dans la rapidité de sa mise en place et dans son efficacité. En espérant que nous ayons à l'activer le plus rarement possible.

Le lycée Emile Combes avance. Le jury du conseil régional a choisi l'atelier d'architecture du montpelliérain Emmanuel Nebout parmi les 50 cabinets candidats. Ce cabinet possède une solide expérience en matière de bâtiments publics (lycées, collèges, pépinières et hôtels d'entreprises), bâtiments dont certains bénéficient du label HQE (Haute qualité environnementale) ou sont à énergie positive.

De son côté, la commune a lancé les appels d'offres nécessaires à la construction du gymnase. Dans ce secteur, les travaux de la route de Taxo à la Mer suivent leur cours. Avec la viabilisation du lotissement communal de Taxo et les aménagements qui vont débiter pour accueillir des entreprises au nord du parc d'activités, c'est un nouveau quartier et une nouvelle entrée de ville qui se dessinent.

Les fêtes de fin d'année approchent. C'est l'occasion pour les familles de se retrouver et d'oublier un peu la morosité ambiante à la fin d'une année qui aura été difficile pour beaucoup de ménages.

La ville, l'Office municipal d'animation, les commerçants proposent, autour du marché de Noël installé place saint Côme et saint Damien, toute une série de rendez-vous qui vont renforcer la dynamique du centre-ville.

Avec l'équipe municipale qui m'entoure, je vous adresse mes meilleurs voeux pour 2012 et vous donne rendez-vous le vendredi 6 janvier à 18h30 à l'espace Jean Carrère pour les voeux du conseil municipal.

Du neuf pour le social

Avenue de Montgat, route de Saint-André, 23 familles habitent depuis peu dans un ensemble de logements sociaux réalisés par Roussillon Habitat.

Après la livraison en 2010 d'un programme de 63 nouveaux logements sociaux rue des Cyprès, l'ouest de la commune vient de voir la fin d'une nouvelle opération d'habitat social.

A proximité des nouveaux locaux de Pôle Emploi, juste en face de la rue des Cyprès, c'est le bailleur social Roussillon Habitat qui vient de livrer 23 logements sur un terrain qui comprend également 31 places de parkings.

La résidence L'Oliveraie est un bâtiment en R+2, réalisé par l'architecte Roger Diamant-Berger. Il comprend 5 T2 (superficie 57 m²), 12 T3 (superficie 75,5 m²) et 6 T4 (superficie 90 m²).

Il est équipé de capteurs solaires thermiques pour la production



d'eau chaude solaire, installation subventionnée par la région Languedoc-Roussillon.

La visite inaugurale a permis de découvrir des appartements lumineux, bien agencés et construits avec des matériaux de qualité.

Dans ce programme, des locataires, suivant certaines conditions, pourront devenir propriétaires de leur appartement.

Après avoir coupé les rubans tricolore et catalan, Pierre Aylagas, entouré d'élus et des responsables de Roussillon

Habitat, a rappelé les objectifs de création de 400 logements à prix modérés d'ici 2014 : *"Même si le contexte est difficile, nous maintenons ce cap pour permettre aux Argelésiens à modestes revenus de se loger correctement et de travailler dans la commune"*.

Cette entrée de ville est promise à un nouveau développement puisque les terrains mitoyens de la résidence L'Oliveraie sont destinés à accueillir les futurs locaux de la médecine du travail et un hôtel.

Charlemagne

Cession de terrains

La 8^e modification du Plan d'occupation des sols a autorisé une opération d'aménagement sur des terrains appartenant à la commune situés avenue de Charlemagne, à proximité du centre technique municipal et du siège de la communauté de communes.

Le conseil municipal a accepté de vendre des terrains d'une superficie de 8 729 m² au prix de 523 470 euros à l'indivision Athaner-Château de Valmy. Pour réaliser son opération de logements individuels, l'aménageur devra participer financièrement au Plan d'aménagement d'ensemble de Charlemagne qui consiste à réaliser l'ensemble des équipements publics. La participation est de 123 euros le m².

Par ailleurs, le conseil a adopté un projet urbain partenarial (PUP) pour répercuter sur l'opérateur le surcoût correspondant au rejet des eaux pluviales vers l'Abat, soit 60 254 euros à la charge de celui-ci.

Logement social

Les autres réalisations à venir

Lotissement communal de Taxo :

viabilisation en cours de 40 parcelles destinées à des maisons individuelles (page 5). Construction en 2012 d'une vingtaine de maisons de ville livrées clés en main.

Secteur de Charlemagne :

construction de 63 logements sociaux dans 2 collectifs. Appel d'offres lancé. Travaux en 2012.

Lotissement la Pinède :

construction de 10 logements sociaux par l'Office 66, impasse Marguerite Jeasse, route de Sorède, à proximité de la résidence des Micocouliers. Travaux en cours de finition.

Ancien camping la Sorède :

construction de 9 logements sociaux. Travaux en 2012.

Ancien camping le Clos Joli :

construction de 32 logements sociaux. Permis de construire accordé. Travaux en 2012.

Impasse des Sarcelles :

(à proximité de l'avenue de Montgat, route de Saint-André) : construction de 10 maisons de ville en accession à la propriété par la société coopérative HLM.

Lotissement communal de Neguebous :

la modification du Plan d'occupation des sols a été votée au mois de mars 2011.

Le dossier d'aménagement est en cours d'instruction pour un lotissement qui comprendra des parcelles individuelles et des logements collectifs, sociaux et privés.

Le tour d'horizon des chanti

Route nationale - 1

La première étape de la modernisation de la route nationale entre le carrefour des feux et le rond-point des Evadés de France a débuté par la rénovation des réseaux de collecte des eaux pluviales et d'eau potable. Selon son état, le réseau d'assainissement sera modernisé par secteurs.

Ces travaux sur les réseaux sont le préalable indispensable avant les aménagements urbains de cette voie dans les mois qui viennent.

Rappelons que du samedi 17 décembre au dimanche 8 janvier, le chantier sera interrompu pour permettre une activité commerciale normale pendant les fêtes.



Route nationale - 2

A l'issue des travaux de la 1^{ère} tranche de la route nationale, entre le pont de la Massane et le carrefour des feux, des malfaçons ont été relevées sur le revêtement de la piste cyclable qui était gondolé par endroits et sur le scellement de certains poteaux où sont implantées les suspensions florales.

La ville a décidé de laisser terminer la saison touristique pour que ces défauts soient corrigés par les entreprises.

Les travaux ont commencé début novembre. Leur coût est intégralement à la charge des entreprises titulaires du marché.



Lotissement communal de Taxo

A Taxo, la viabilisation de 61 parcelles pour la construction de maisons individuelles, dont 40 pour le lotissement communal, est en cours de réalisation.

Les entreprises installent actuellement les canalisations nécessaires pour l'assainissement, la distribution de l'eau potable et la collecte des eaux pluviales.

Ce nouveau lotissement comprendra également la construction d'une vingtaine de maisons livrées clés en main.



Travaux en cours

Médiathèque

Si les travaux d'aménagement intérieur de la médiathèque ont pris du retard en raison de défaillance d'entreprises (page 11), les abords du bâtiment sont d'ores et déjà prêts à recevoir le public.

L'entrée s'effectuera désormais par le parking de l'espace Liberté où un parvis a été aménagé. Depuis la rue du 14 juillet, un nouveau pavage a été posé.

Sur la façade qui donne dans cette rue, une grille en cortène, oeuvre de l'argelésien Maître Codina, a pris place.

Elle met en valeur le bâtiment, protégera l'intérieur des locaux des intrusions et jouera le rôle de pare-soleil pour les usagers.



Route de Taxo à la mer

Entre le rond-point de Taxo et le chemin du Pas de las Baques, la communauté de communes Albères - Côte Vermeille fait procéder au remplacement du réseau d'eau potable.

Ces travaux se déroulent simultanément à ceux lancés par la ville et qui voient l'agrandissement de la chaussée, la construction de trottoirs et d'une voie qui pourra être empruntée par les piétons et les cyclistes entre le chemin du Pas de l'Arbre Blanc et le camping Taxo les Pins.

Cantine de Curie-Pasteur

Le projet revu à la hausse

Lors du conseil municipal du mois d'octobre, les élus ont pris connaissance d'une décision municipale concernant le marché de maîtrise d'oeuvre pour la construction d'une cantine scolaire à l'école Curie-Pasteur.

Le projet qui, au départ, voyait la réalisation d'un restaurant en rez-de-chaussée a été modifié puisqu'il a été décidé de construire une salle à l'étage afin d'accueillir les activités périscolaires des enfants.

La construction de ce nouvel équipement sera subventionnée par la Caisse d'Allocations familiales.



Notre-Dame-de-Vie

Les abords de l'ermitage Notre-Dame-de-Vie et de la chapelle saint Jérôme viennent de faire l'objet d'une opération de débroussaillage dans un périmètre de 100 m autour des bâtiments. Elle a été réalisée par l'association Argelès Valorisation Environnement dans le cadre d'un chantier d'insertion professionnelle.

Centre-ville : nouvelle collecte pour les déchets

Depuis le 1^{er} novembre, la collecte des déchets ménagers est effectuée 6 jours sur 7 dans le centre ancien. Afin d'en finir avec les conteneurs-ventouses sur les trottoirs et pour un centre-ville plus agréable et mieux accessible.

Pas assez de place chez soi, des bacs inadaptés, un départ au travail trop tôt, de la négligence...

Les raisons sont multiples et circuler à certaines heures, dans les rues étroites du centre ancien pouvait se transformer en tour de force.

Face à cette situation, la communauté de communes Albères - Côte Vermeille (CCACV), compétente en matière de collecte, a décidé d'adapter le ramassage des déchets ménagers dans le centre ancien. Depuis le 1^{er} novembre donc, la collecte est réalisée 6 jours sur 7 dans un secteur délimité (*lire encadré*).

Elle est réalisée de 5h à 7h comme suit :

- lundi, mercredi, jeudi et samedi : ordures ménagères (marron),
- mardi et vendredi : tri sélectif (jaune).

Aucun bac ne doit rester sur le domaine public après 10h. Les services de police municipale sont chargés de veiller au respect de cette nouvelle mesure et pourront, en cas de non-respect, verbaliser les contrevenants.

Un ambassadeur du tri est passé dans chaque foyer pour proposer un bac adapté à cette nouvelle formule.

Trier ses déchets, rentrer son bac de collecte, c'est un effort indispensable pour rendre ensemble la ville plus propre et plus agréable.



Le périmètre de la collecte

Les voies concernées par la collecte journalière des déchets ménagers sont les suivantes : avenue de la Libération, rue Pasteur, rue Curie, rue Emile Zola, route Nationale, rue Victor Hugo, rue de la République, rue Vermeille, rue de la Solidarité, rue de la Fraternité, rue de la Prévoyance, rue Jean Jaurès, rue de la Liberté, rue de l'Egalité, rue Etienne Pujol, rue de Majorque, rue de la Justice, rue de la Concorde, rue du Travail, rue de la Paix, rue de la Rivière, rue Blanqui, rue des Remparts, rue du 14 Juillet, impasse de l'Avenir, impasse du 14 Juillet et rue de la Convention (au niveau du carrefour avec la Rue du 14 Juillet), rue de la Révolution (au niveau du carrefour avec la Rue du 14 Juillet).

Des bornes en centre-ville



A l'angle de l'avenue de la Libération et de la rue de la République, deux bornes vont être installées pour réserver l'avenue aux piétons de 9h30 à 13h. Une autre sera également placée rue Victor Hugo, au croisement avec la rue Emile Zola. Elle sera actionnée les matins de jours de marché.

Communication sur internet

Lettre d'infos : du nouveau pour s'abonner

Depuis 2004, la ville d'Argelès-sur-Mer et l'Office municipal de tourisme envoient régulièrement par le biais d'internet des lettres d'informations électroniques aux personnes ayant fait la démarche gratuite de s'abonner à ce service.

Les informations diffusées concernent la vie municipale, l'annonce des rendez-vous d'actualités, les événements organisés par les associations et la mise en ligne sur notre site de documents (Granotes, menus des cantines scolaires, informations touristiques...).

Depuis le mois de novembre, ce service a évolué. Dans le souci d'une plus grande proximité et afin de mieux les satisfaire, les abonnés doivent désormais préciser le type d'informations qu'ils souhaitent recevoir.

Pour se réabonner ou s'abonner, rendez vous sur www.argeles-sur-mer.com puis cliquer sur "espace citoyen" ou "espace tourisme" et allez dans la rubrique "au fil des actualités" où vous laisserez vos coordonnées avant de choisir la ou les rubriques d'information qui vous intéressent. Seules les personnes ayant effectué ce choix reçoivent désormais cette lettre.

La commune sous les eaux

Que d'eau, que d'eau ! Dans les annales de la commune, le mois de novembre 2011 restera comme un des plus pluvieux que celle-ci a connus. Les dégâts sont surtout matériels.

Routes inondées, chaussées endommagées, plage sud érodée, c'est le bilan que l'on peut tirer au lendemain des intempéries qui ont frappé la commune en novembre.

Ainsi, la station météorologique installée à la Réserve Naturelle du Mas Larrieu a enregistré 83 mm d'eau entre les 2 et le 9 novembre.

Déjà, la fin du mois d'octobre avait été pluvieuse avec 85 mm d'eau relevés le 27 octobre et 79 mm le 28 octobre au Mas Larrieu.

En novembre, le 3^e week-end, une dépression a atteint le Roussillon et la côte. Par endroits, le cumul d'eau a dépassé les 150 mm.

Pour la Massane, le pic de crue a été enregistré le lundi 21 novembre à 13h30 au Mas-d'en-Tourens, route de Sorède, avec une hauteur d'eau de 2,08 m.

Le même jour, à 8h, la hauteur d'eau à la même station était de 77,6 cm soit une progression de 1,30 m en 5h30.

Dès l'arrivée de la perturbation,



le samedi 19 novembre dans l'après-midi, les services municipaux et la police municipale ont mis en place la signalétique adéquate pour interdire la circulation dans les zones inondées, notamment dans le secteur de la Salanque.

Les aquabarrières ont été installées allée Ferdinand Buisson, rue du 14 juillet et avenue du Grau et les pompes du Marasquer ont démontré toute leur utilité.

Lundi 21 novembre, la ville a activé son Plan communal de sauvegarde. Un PC de crise a été installé à l'hôtel de ville.

Il a fait la liaison entre les équipes sur le terrain, les pompiers, la police municipale, la gendarmerie et l'association SIHA (Section d'intervention humanitaire argelésienne).

Devant la montée de la Massane, dont les eaux frôlaient la passerelle du collège, les écoles la Granotera et Molière, le collège des Albères et le multi-accueil Els Barrufets ont été évacués. Les parents ont été prévenus de la montée des eaux et le ramassage scolaire avancé. Une trentaine d'élèves a été accueillie à l'espace Waldeck-Rousseau et prise en charge par l'équipe du SIHA en attendant que leurs parents puissent venir les chercher.

Quelques résidents du camping l'Equinoxe ont été eux aussi hébergés temporairement au même endroit.

A partir du 22 novembre, l'arrêt de la pluie et le début de la décrue ont permis de mesurer l'étendue des dégâts.

Ceux-ci concernent en premier

lieu la voirie, notamment le réseau secondaire.

Le débordement de la Riberette a endommagé les voies situées de part et d'autre de la RD 914 et qui conduisent notamment à la plate-forme de collecte des déchets ménagers et au centre de compostage.

A la plage, c'est la plage sud qui a été victime de la très forte houle d'Est qui a frappé le rivage.

C'est le secteur situé au nord de la digue nord du port qui a subi les assauts des vagues.

Par endroits, la promenade du front de mer a aussi été détériorée.

Après celles du mois de mars dernier, c'est la seconde fois qu'Argelès-sur-Mer connaît des précipitations aussi importantes la même année.



Les dossiers du conseil municipal

Au cours des séances de septembre et d'octobre, le conseil municipal a adopté les délibérations suivantes.

Logements vacants

Le conseil municipal a décidé d'assujettir les logements vacants depuis plus de 5 ans à la taxe d'habitation.

Cette mesure a pour objectif de réduire le nombre de logements déclarés vacants dans la commune (5 %) et d'inciter à leur location.

Taxe sur la cession de terrains

Un tiers des communes du département (Saint-Cyprien, Perpignan, Thuir, Millas) a décidé d'instituer une taxe forfaitaire sur la cession onéreuse de terrains nus qui ont été rendus constructibles du fait de leur classement.

Cette taxe permet aux communes de faire en partie face aux coûts des équipements publics qu'elles ont réalisés pour permettre cette urbanisation.

Un certain nombre de critères peuvent exonérer les propriétaires du paiement. L'intégralité de cette délibération est consultable au secrétariat général ou sur le site internet www.argeles-sur-mer.com, rubrique téléchargements - les archives du conseil municipal - septembre 2011.

Équipements communaux

Le conseil municipal a voté une augmentation d'environ 2% des tarifs des équipements communaux pour 2012. Sont concernés les salles et les matériels (tables, chaises, benne) loués par les associations et les particuliers

Classement de l'Office de tourisme

Les critères de classement des offices de tourisme ont été modifiés. Désormais, le classement comprend 3 catégories, la catégorie 1 correspondant au niveau

d'exigence maximal.

Le conseil a décidé de solliciter le classement en catégorie 1, qui permet la création d'un chapitre promotion, la mise en place d'actions liées au développement durable et l'exercice de nouvelles missions facultatives comme la commercialisation et l'organisation d'événements.

Fiscalité d'urbanisme

La loi des finances 2010 permet de remplacer la Taxe locale d'équipement (TLE) par la taxe d'aménagement dont le taux est voté par les collectivités dans la limite de 5%, taux en vigueur dans la commune. Elle permet de financer les équipements publics induits par l'urbanisation. A l'unanimité, le conseil municipal a décidé de remplacer la TLE par la taxe d'aménagement en maintenant le taux de 5%.

Dans le centre-ville où va se dérouler une Opération programmée d'amélioration de l'habitat, le taux sera de 4% ; ceci pour inciter à la réhabilitation de logements.

Convention

La ville a passé une convention avec le SYDEL (Syndicat départemental d'électricité) pour la mise en esthétique des réseaux secs et de l'éclairage public de la route nationale.

Le coût s'élève à 224 000 euros dont 186 000 à la charge de la ville.

Voies

La partie de la voie comprise entre le rond-point Joie et Lumière, plage nord, et la limite finale du territoire de la commune sera désormais appelée Route du Littoral.

Par ailleurs, le nom d'Edmond Brazes, poète catalan, a été attribué à l'impasse desservant les logements aménagés dans le cadre du PAE de Neguebous.



Le 29 novembre, le Languedoc-Roussillon a été la dernière région de France à passer à la télévision tout numérique. Avant la date fatidique, une campagne d'information a été menée dans tous les départements concernés. A Argelès-sur-Mer, un bus a stationné toute la journée devant l'hôtel de ville pour informer le public et des brochures ont été distribuées au marché.

Si vous avez toujours des problèmes de réception, un numéro de téléphone est à votre disposition : 0970 818 818 (numéro non surtaxé, prix d'un appel local, du lundi au samedi de 8h à 21h) ainsi qu'un site internet www.tousaunumerique.fr

Tribune de l'opposition

Les chats errants d'Argelès

Les chats sont en principe des animaux de compagnie très appréciés lorsqu'ils sont intégrés dans une famille ; ils sont également très utiles pour nous protéger des souris et des rats ; c'est un animal utile.

Malheureusement certains maîtres ne maîtrisent pas leur prolifération et laissent développer les chats errants.

Depuis 15 ans, 2015 chats errants ont été stérilisés et tatoués par le soin de l'association présidée par Anne Briquet, qui les nourrit également. Cette action permet une prolifération limitée. Son rôle est indispensable.

Pourtant, ce processus n'est pas complet, car des problèmes, cependant, existent. Certaines personnes se plaignent, à juste raison, d'un regroupement de chats dans certaines rues ; ce qui provoque des nuisances réelles. Cela entraîne malheureusement des tensions entre certains habitants d'Argelès ce qui est très regrettable.

Il est urgent de mettre à la disposition de l'association féline d'Argelès un lieu situé hors agglomération et ainsi permettre à l'association de poursuivre son travail de soin, de nourrissage et de stérilisation. Cela permettrait également l'adoption de certains d'entre eux. Ce serait le moyen de réconcilier les uns et les autres et de perpétuer le bien-vivre ensemble si cher aux Argelésiens.

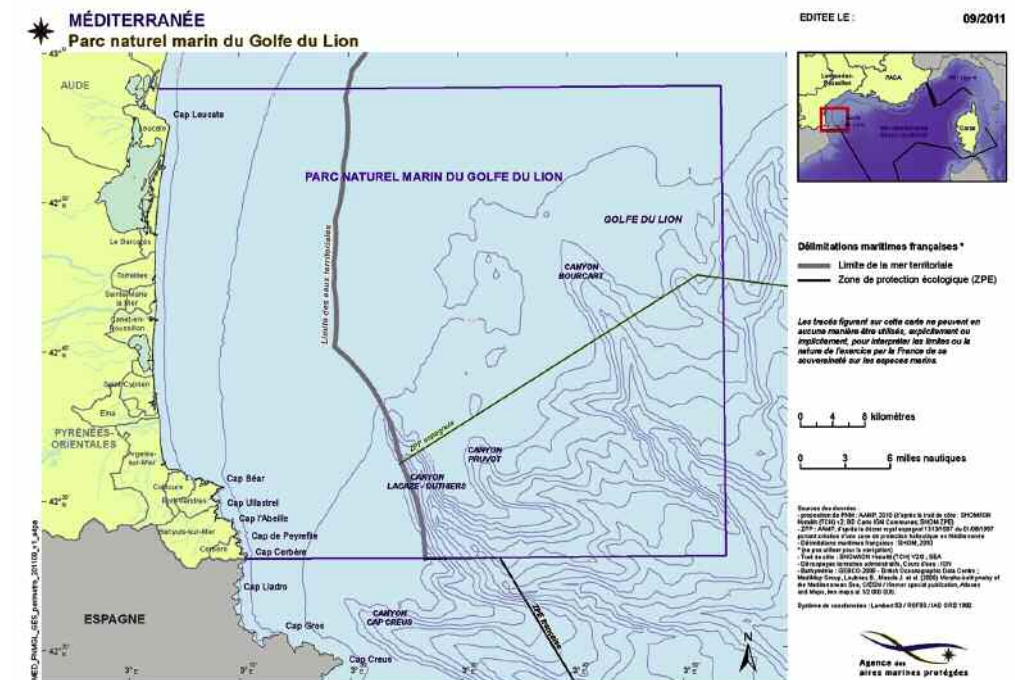
Nous attendons donc que ce projet de lieu se concrétise, en n'oubliant pas que l'on reconnaît le niveau de civilisation d'une société à la façon dont elle traite ses animaux.

Monsieur le maire est responsable de la cohésion de ses administrés et doit prendre les mesures nécessaires pour résoudre ce problème et nous veillerons à ce que les mesures adéquates soient prises.

Un parc naturel pour notre côte

Du Cap Cerbère au sud, à Leucate au nord, le Parc Naturel Marin du Golfe du Lion est officiellement né. C'est un atout supplémentaire pour la protection du patrimoine marin et des activités qui s'y déroulent.

A la différence des parcs naturels terrestres, les parcs naturels marins sont une espèce rare mais qui devraient se développer dans les années à venir. Celui du Golfe du Lion dont la naissance a été publiée au Journal Officiel le 13 octobre n'est que le troisième de France. Le premier est situé en mer d'Iroise et le second à Mayotte, dans l'Océan Indien. Le nôtre, baptisé Golfe du Lion, couvre 100 km de côte depuis Cerbère jusqu'à Leucate dans l'Aude et un espace marin de 4 000 km². Il est placé sous l'autorité de l'Agence des aires marines pro-



tégées dont le siège est à Port-Vendres. Cet espace va être désormais géré par un conseil de gestion qui regroupera tous les acteurs : professionnels de la pêche, du tourisme, des transports, de la plongée, membres d'associations environnementales, scienti-

fiques, élus et représentants de l'Etat. La mission de ce conseil est vaste. Elle vise à protéger le milieu marin sans le sanctuariser

en permettant la pratique d'activités économiques et touristiques dans un cadre général respectant le développement durable.

Jusqu'au 31 décembre

Inscriptions sur les listes électorales

En 2012, l'élection présidentielle se déroulera le 22 avril et le 6 mai. Les élections législatives auront lieu les 10 et 17 juin. Les demandes d'inscription sur les listes électorales (formulaire en mairie ou sur le site <http://www.ardeles-sur-mer.com> - espace citoyen puis téléchargements - documents administratifs) sont reçues en mairie au service élections du lundi au vendredi, de 8h à 12h et de 14h à 18h. Le samedi 31 décembre, le service intérieur sera ouvert de 9h à 12h. A l'occasion de la refonte générale des listes électorales, une nouvelle carte électorale va être envoyée courant 2012 à tous les électeurs. Attention, votre boîte aux lettres (nom et prénom) doit être bien identifiable ! Si vous avez changé d'adresse, ne manquez pas de contacter le service élections pour recevoir votre nouvelle carte d'électeur. Tél : 04 68 95 19 51.

6 janvier

Les vœux du conseil municipal

C'est le vendredi 6 janvier à 18h30, à l'espace Jean Carrère, avenue Molière que le conseil municipal donne rendez-vous à l'ensemble de la population pour les vœux 2012. Au cours de la soirée, des médailles de la ville seront remises aux Argelésiens qui se sont distingués en 2011.

Citoyenneté

De nouveaux délégués de quartiers

Trois nouveaux délégués de quartiers viennent grossir les rangs des bénévoles qui assurent la liaison entre les citoyens et la ville pour tous les petits problèmes ayant trait à la vie quotidienne. Il s'agit de :

- Chantal Henry, demeurant 3, rue des Rouges-Gorges, pour le parc d'activités. Tél : 06 12 38 62 54.
- Daniel Sadurni, demeurant 29, rue Marcel Pagnol, pour le secteur Aspres de la Sorède - Hôtel de Ville. Tél : 04 68 81 42 91.
- Marc Renault, demeurant 12, avenue Molière, pour le secteur Collège - avenue Molière. Tél : 06 21 23 35 68.

Quel budget pour 2012 ?

Présenté en séance du conseil municipal, le Débat d'orientations budgétaires a permis à l'assemblée de prendre connaissance des grandes lignes du budget 2012 qui sera voté en décembre. En 2012, la ville poursuivra son effort d'équipement à hauteur de 6 millions d'euros par an.



Depuis l'an passé, la ville d'Argelès-sur-Mer vote son budget au mois de décembre. Le Débat d'orientations budgétaires (DOB) de novembre est donc l'occasion pour le maire de présenter les axes forts du budget qui sera soumis au vote de l'assemblée quelques semaines plus tard. Du document transmis à l'assemblée, on peut extraire les cinq tendances suivantes :

1. le prélèvement :

La croissance du prélèvement sur les recettes de fonctionnement a permis d'accroître la capacité d'autofinancement de la commune pour ses opérations d'investissement et de limiter le recours à l'emprunt.

Afin de poursuivre dans cette voie, la commune vise au budget primitif 2012 un objectif de prélèvement qui demeure supérieur à 3 millions d'euros.

2. les dépenses d'équipement :

Depuis le début du mandat (2008), la ville investit chaque année environ 6 millions d'euros. Le même objectif sera reconduit en 2012. Aucun emprunt nouveau n'a été réalisé en 2011 pour financer les dépenses d'équipement où ne sont pas compris les budgets annexes des PAE de Charlemagne, de Neguebous et du lotissement communal de Taxo.

3. l'annuité de la dette :

En 2011, l'annuité de la dette s'est élevée à 1,65 million d'euros. Elle sera du même ordre en 2012.

Il faut déduire de ce montant les subventions en annuités versées par le Conseil Général (91 359 euros) et le loyer versé par l'Etat pour la gendarmerie (138 900 euros) qui viennent en déduction de l'emprunt réalisé lors de sa construction.

La charge réelle de l'annuité est donc de 1,42 million.

4. les charges générales :

Elles s'élèveront à 3,4 millions d'euros. Ce poste comprend principalement l'entretien des bâtiments communaux, les dépenses liées à l'énergie, les subventions aux associations. Si la flambée des coûts énergétiques se poursuit, il sera difficile de maintenir cette enveloppe.

5. les recettes :

Une lourde incertitude pèse du fait du nouveau plan d'austérité qui risque de réduire sensiblement la dotation de fonctionnement allouée par l'Etat.

Au titre des recettes fiscales, si l'on se réfère à l'objectif de prélèvement visé, il est proposé d'équilibrer le budget primitif 2012 par une augmentation de 2 % des taux de l'imposition locale en 2012 (taxe d'habitation, foncier bâti, foncier non bâti).

Le vote de ces taux d'imposition interviendra lors de la séance du mois de mars 2012, lorsque les bases d'imposition seront communiquées par l'Etat.

Au centre plage, la modernisation de l'avenue des Pins, fait partie des opérations qui seront inscrites au budget 2012.

Emprunts structurés

Les précisions de la ville

Dernièrement, la presse locale a publié un article sur les emprunts structurés, dits "toxiques" qu'auraient contractés certaines communes du département. La ville d'Argelès-sur-Mer a tenu à apporter les précisions que nous publions ci-dessous.

En 2003, la ville a renégocié trois prêts à taux fixe réalisés antérieurement auprès de Dexia. Ces prêts, d'un montant de 6,1 millions d'euros, avaient un taux moyen de 4,48 %.

La renégociation a permis d'obtenir un prêt structuré avec un taux fixe de 4 % sous réserve que l'écart entre les taux longs (30 ans) et les taux courts (2 ans) ne subissent pas un phénomène d'inversion.

Contrairement à d'autres communes qui ont souscrit ce type de prêt structuré, ce taux n'est pas fonction de la valeur de l'euro face au franc suisse, au yen ou au dollar. Les attaques actuelles contre l'euro n'ont donc aucune conséquence sur les intérêts payés par Argelès-sur-Mer auprès de Dexia.

Le prêt arrivera à terme fin 2023. Fin 2011, le capital résiduel s'élèvera à 4,3 millions d'euros. Depuis 2004, 2 trimestrialités ont été majorées ce qui a coûté à la commune un supplément de 45 455 euros. Mais pour 2 trimestres défavorables, il y a eu, à ce jour depuis 2004, 30 trimestres bénéfiques.

La conséquence est pour la ville un gain cumulé d'intérêts de plus d'un million d'euros à la fin décembre 2011. Ce gain a permis à la commune de disposer d'une marge de manœuvre supplémentaire pour autofinancer ses investissements.

Le surcoût de 515 000 euros pour Argelès, dont il était fait état dans la presse locale, est théorique puisque ce montant représenterait le coût de rachat de cet emprunt à payer à Dexia. A ce jour, la ville n'a pas fait jouer cette option.

Médiathèque : ouverture en janvier

Prévue en novembre, l'ouverture de la médiathèque intercommunale d'Argelès-sur-Mer a été repoussée en janvier en raison de défaillances d'entreprises. Un bibliobus et les 7 autres médiathèques du territoire sont à la disposition des abonnés.



La nouvelle médiathèque d'Argelès-sur-mer n'ouvrira ses portes qu'en début d'année 2012.

Dans la phase finale d'achèvement des travaux, des difficultés liées à la mauvaise santé des entreprises du bâtiment ont provoqué des retards.

La communauté de communes Albères - Côte Vermeille (CCACV) a dû attendre les décisions administratives prises à l'encontre de ces entreprises afin de relancer les procédures légales d'appels d'offres.

Le service au public est maintenant interrompu depuis deux mois à Argelès-sur-Mer. Mais toutes les médiathèques du territoire demeurent à la disposition des abonnés.

Dans les 7 médiathèques du réseau de lecture publique, ils peuvent emprunter exactement les mêmes documents et conserver leurs habitudes. Cependant, conscient du désagrément provoqué par cette fermeture en particulier pour les personnes qui connaissent des difficultés pour se déplacer, le

Pôle de lecture publique a décidé de compléter le dispositif avec un service de proximité aux Argelésiens.

Ainsi, le bibliobus du Conseil général est à la disposition du public tous les mercredis de 10h à 12h et de 14h à 16h, place Gambetta. La même carte de lecteur vous permet d'emprunter des documents.

Les bibliothécaires sont là pour vous conseiller et vous aider dans votre choix. Cette permanence durera jusqu'à l'ouverture de la nouvelle médiathèque.

En attendant l'ouverture de la médiathèque, le bibliobus est à la disposition du public le mercredi place Gambetta.

A votre service Les médiathèques du territoire

Jusqu'à la fin des travaux, les 7 autres médiathèques du territoire sont à votre disposition pour y emprunter des ouvrages soit en s'y rendant directement soit par le biais du bibliothécaire.

Voici leurs coordonnées :

Collioure

Avenue du Général de Gaulle. Tél : 04 68 82 49 73.

Laroque-des-Albères

Rue du Stade.
Tél : 04 68 95 91 47.

Montesquieu-des-Albères

Grande rue.
Tél : 04 68 54 11 60.

Palau-del-Vidre

Rue Joliot-Curie.
Tél : 04 68 88 45 69.

Port-Vendres

Place de la Castellane.
Tél : 04 68 82 25 79.

Saint-André

Place Elisa Jacomet.
Tél : 04 68 89 35 54.

Sorède

Rue des Fabriques.
Tél : 04 68 89 29 57.

N'hésitez pas à téléphoner pour connaître les jours et les horaires d'ouverture.

Musicales d'Argelès-sur-Mer

Les rendez-vous de la saison

C'est reparti pour la troisième saison des Musicales d'Argelès-sur-Mer, jusqu'au mois de mai 2012.

Musique sacrée, baroque mais aussi art lyrique y figurent en bonne place pour une saison culturelle à déguster sans modération.

Dimanche 11 décembre

Concert de Noël des professeurs de l'Ecole de Musique d'Argelès-sur-Mer. Espace Waldeck-Rousseau (Maison des Associations) à 17h (gratuit).

Dimanche 22 janvier

Concert Piano / violon par Michiko Ishii et Raphaëlle Rubio. Eglise Notre-Dame-del-Prat à 17h (entrée : 3 euros).

Dimanche 19 février

Hommage à Jules Massenet avec le duo "Différence" et "Les Amis d'Alain Marinaro",

Sylvia Cazeneuve, soprano et Cyril Kübler, piano. Eglise Notre-Dame-del-Prat à 17h (entrée : 3 euros).

Samedi 17 mars

En partenariat avec Les Amis de la Bibliothèque, dans le cadre du Printemps des Poètes, concert saxophone, tuba et flûte avec Radek Knop, Laurent Guitton et Etienne Lecomte.

Galerie Marianne à 17h (entrée : 3 euros).

Samedi 14 avril

Le quintet baroque "Astrolabi" et "Les Amis d'Alain Marinaro", Jordi Girones, théorbe, Gisèle Lopez, violon baroque, Marc Clos, percussions, Caroline Parer, clavecin et Lidia Vinyes-Curtis, mezzo-soprano.

Galerie Marianne à 17h (entrée : 3 euros).

Dimanche 13 mai

Concert en trio avec Ulrike Van Cotthem, soprano, François-Michel Rignol, piano et Daniel Brun, violoncelle. Eglise Notre-Dame-del-Prat à 17h (entrée : 3 euros).

Tous les rendez-vous des fêtes de fin d'



Jusqu'au 10 décembre **Noël pour tous**

Comme chaque année, à l'initiative de la ville et grâce au concours d'un groupe de bénévoles, des jouets sont collectés pour améliorer le Noël des enfants d'Argelès-sur-Mer.

Pour cela, les personnes souhaitant remettre un jouet inutilisé mais en bon état, un livre ou tout autre cadeau sont invitées à l'apporter de 9h à 12h, du lundi au vendredi, au 2 boulevard Edouard Herriot, 2^e étage jusqu'au samedi 10 Décembre. Les bénévoles d'un Noël pour Tous savent que la générosité

des Argelésiens permettra de recueillir de nombreux dons : jouets, livres et autres cadeaux. D'avance, merci de votre participation.

10 décembre - 4 janvier **Exposition de crèches**

La traditionnelle exposition de crèches de Noël aura pour cadre le foyer communal, rue du 14 juillet, sous le cinéma Jaurès. Vous pénétrerez dans un univers étonnant où des passionnés réalisent des crèches qui nécessitent des heures de travail. Petits et grands en ressortent émerveillés. Entrée gratuite.

16 décembre - 6 janvier **Concours de façades illuminées**

Façades d'appartements, de maisons individuelles et vitrines de commerces, voilà les catégories du concours d'illuminations.

Inscriptions jusqu'au vendredi 16 décembre à l'accueil en mairie, en téléphonant au 04 68 95 34 58 et par courriel à communication@mairie-argeles-sur-mer.fr

Pour les commerçants, les inscriptions sont prises à la cordonnerie Banègues, rue Victor Hugo. Le jury passera entre le 16 décembre et le 6 janvier. Les façades doivent être illuminées de 18h à 22h.

13 décembre **Noël des maternelles**

Spectacle avec Pilule et André de Vera. Éternels et toujours aussi drôles, Pilule et André alternent magie, clowneries et chansons éducatives pour le plus grand plaisir de tous !

A 14h, espace Jean Carrère.

15 décembre **Noël des primaires (1)**

Spectacle avec le Théâtre du Réflexe de Canohès, "Conte de Noël par la Reine des Neiges et le Lutin". A 14h, au Joa Casino. Spectacle pour les enfants de CP, CE1 et de la CLIS.

16 - 23 décembre

Les animations du marché de Noël

Animations permanentes

Chalet du Père Noël avec photos gratuites pour les enfants toute la semaine de 14h à 18h.

Maquillage gratuit pour les enfants avec les Ateliers de la Lune tous les jours de 16h à 19h.

Dégustation de produits festifs de Noël dans les chalets gourmands

Animation microphonique et musicale permanente de 10h à 12h30 et de 15h à 19h30.

Grande tombola de Noël avec 3 paniers d'une valeur de 100 euros à gagner. Tirage au sort le jeudi 22 décembre à 17h. 1 achat sur le marché de Noël équivaut à 1 ticket.

Animations ponctuelles

Vendredi 16 à 18h : balade concert au marché de Noël avec la chorale Polysongs de l'école de Musique. 60 enfants enchantent le marché avec des chants de Noël.



Samedi 17 de 15h à 19h : animation musicale avec la fanfare "Les Pypys Noël" et balades en calèche et en poneys.

Dimanche 18 de 15h à 19h : animation musicale avec la fanfare "Royal Christmas Band", balades en calèche et en poneys, sculptures de ballons.

A 16h : descente du Père Noël du clocher et pluie de bonbons suivie d'une xicolatada (chocolat chaud) offerte aux enfants.

Mardi 20 à 18h15 : spectacle à l'espace Jean Carrère (page 13) suivi de la grande parade de Noël avec le traîneau géant lumineux du Père Noël et les mascottes et lutins qui l'accompagnent. Départ de l'espace Jean Carrère jusqu'au marché de Noël.



16 décembre
Noël des primaires (2)

Spectacle de magie avec "Le Noël Magique de Wiloo".

A 14 h, à l'espace Jean Carrère pour les enfants de CE2, CM1, CM2 et de la CLIS.

16 - 23 décembre
Le marché de Noël au centre-ville

Installé place saint Côme et saint Damien, le marché de Noël comptera une dizaine de chalets gourmands et de produits artisanaux.

Du vendredi 16 au vendredi 23 décembre, il sera ouvert tous les jours de 10h à 19h30 avec une nocturne le samedi

17 décembre jusqu'à 21h30. Autour du marché de Noël, de multiples animations sont prévues (page 12).

16 - 23 décembre
Animation commerciale au village

Les commerçants du village fêtent Noël avec une grande tombola permanente dans tous les commerces participant à l'opération.

Ceux-ci sont signalés par une affichette de participation. Un achat dans un commerce équivaut à un ticket de tombola. Le tirage au sort de la tombola aura lieu au marché de Noël le 23 décembre à 17h.

1er janvier
Premier bain de l'année

Comme chaque année, les courageux sont conviés le 1^{er} janvier au matin au centre plage sur l'esplanade Charles Trénet pour le 1^{er} bain de l'année.

Au fil des années, ce premier bain est devenu une véritable institution et un événement médiatique.

La sécurité des nageurs sera assurée par les sauveteurs en mer et les sapeurs-pompiers. Le petit déjeuner sera offert aux participants.

Rendez-vous esplanade Charles Trénet à 10h30.

Calendrier

Toutes les rifles des fêtes

Dimanche 18 décembre
Rifle de la Colla Gegantera. Espace Jean Carrère à 17h.

Jeudi 22 décembre
Rifle du Club de Tarot des Albères. Espace Jean Carrère à 20h30.

Vendredi 23 décembre
Rifle de la Colla Gegantera. Espace Jean Carrère à 20h30.

Dimanche 25 décembre
Rifle du Foment de la Sardane. Espace Jean Carrère à 17 h.

Mardi 27 décembre
Rifle de la Colla Gegantera. Espace Jean Carrère à 20h30

Mercredi 28 décembre
Rifle du club de gymnastique rythmique et sportive. Espace Jean Carrère à 20h30

Jeudi 29 décembre
Rifle du Club de Tarot des Albères. Espace Jean Carrère à 20h30

Vendredi 30 décembre
Rifle de la Colla Gegantera. Espace Jean Carrère à 20h30.

Dimanche 1^{er} janvier
Rifle du Foment de la Sardane. Espace Jean Carrère à 17 h.

Tous les rendez-vous sur www.argeles-sur-mer.com

20 décembre

Conte musical pour enfants

A 17h, à l'espace Jean Carrère, l'Office municipal d'animation propose un grand spectacle et un conte musical pour enfants "Neige et les jouets enchantés".

C'est un spectacle de magie, de lumières, d'images, de chansons, de danse, d'humour et d'éclats de rire avec une féerie laser et chanté en direct.

Entrée gratuite.

Après le spectacle, grande parade de Noël avec le traîneau géant lumineux du Père Noël.



Visite de la présidente du conseil général



A la suite des intempéries qu'ont connues Argelès-sur-Mer et les communes du canton, Hermeline Malherbe, présidente du conseil général, est venue sur le terrain mesurer l'étendue des dégâts. Ceux subis par Argelès-sur-Mer (page 7) sont sans commune mesure avec ceux enregistrés à Sorède avec le débordement du Tassio, à Saint-André avec la crue du même Tassio et celle du Miloussa et, enfin, Palau-del-Vidre où la Riberette a inondé et dévasté des exploitations agricoles.

Accompagnée de Pierre Aylagas, conseiller général du canton et vice-président de l'assemblée départementale, la présidente a rencontré les élus et les sinistrés lors de la réunion qui s'est tenue à la subdivision du service des routes à Argelès-sur-Mer.

11 novembre : hommage aux disparus

Il n'y a plus, dans aucun pays engagé dans la 1^{ère} guerre mondiale, de combattant survivant depuis le mois de mai dernier.

Aussi, cette année, les cérémonies célébrant l'armistice signée le 11 novembre 1918 ont pris un caractère particulier puisqu'elles ont été consacrées au souvenir de tous les soldats morts au combat, sur le territoire national ou hors du sol de France, dans l'accomplissement de leur devoir.

A Argelès-sur-Mer, anciens combattants, porte-drapeaux, élus, personnalités civiles et militaires, enfants des écoles se sont retrouvés au cimetière pour rendre un hommage émouvant aux soldats de la commune disparus dans les conflits du siècle dernier.



Une classe neuve pour

A partir de 4 ans, les tout-petits peuvent apprendre le chant et la musique grâce à l'éveil musical, une classe dirigée par Anne Reig, employée municipale détachée auprès de l'école de musique.

Ils sont une quinzaine d'enfants à fréquenter chaque mercredi après-midi cette classe. Les locaux, exclusivement réservés à cet apprentissage, sont situés au rez-de-chaussée de l'école de musique, place de la République.

Pour accueillir les enfants dans un univers chaleureux, les services techniques de la ville ont réalisé des travaux d'aménagement que Pierre Aylagas, accompagné de Danielle Faget, adjointe chargée de la musique et Valérie Reimeringer, conseillère municipale sont venus visiter.

Le dernier étage de l'école de musique abrite déjà la salle Pavarotti, elle aussi réservée à la pratique du chant.



Cuisine : à l'école d'un chef



Dans le cadre de la saint Côme et saint Damien, une vingtaine d'Argelésiens a participé à un stage de cuisine dirigé par Cyrille Domagala, le réputé chef du restaurant Le Cayrou.

Un stage gourmand organisé dans les cuisines d'Azureva où les apprentis cuisiniers ont appris à réaliser un menu de 3 plats.

En entrée, préparation d'une terrine de foie gras de canard cuit façon foie chaud avec millefeuille de poire en deux cuissons. Pour le plat principal, râble de lapin désossé et farci aux herbes et jambon serrano. Pour digérer, les stagiaires ont réalisé une galette de Millas croustillante.

A s'en pourlécher les babines !

L'éveil musical



Citoyenneté : quand les Argelésiens s'expriment



Deux des quatre réunions de secteurs qui concernent le village et les écarts de la commune ont été organisées cette année à l'espace Waldeck-Rousseau. Pour tous ceux qui ne connaissaient pas encore la nouvelle maison des associations, ce fut l'occasion de découvrir un nouveau bâtiment municipal au service de la vie culturelle, sportive et des loisirs.

Ces réunions ont permis aux citoyens d'interpeller directement les élus, les services municipaux et ceux de la communauté sur tous les sujets ayant trait à la vie quotidienne dans les divers quartiers de la commune.

Un dialogue franc, courtois parfois animé mais c'est ainsi que se développe et se vit la citoyenneté à l'échelle de la ville.

Le cabaret des Argelésiens fait recette

Salle comble, encouragements et applaudissements frénétiques, poignant hommage à Jordi Barre disparu au cours de l'année...

La 3^e édition du Cabaret des Argelésiens a comblé d'aise un public composé de membres de la famille, d'amis et de collègues de ceux qui ont le courage de monter sur une scène, dans une salle remplie de plus d'un millier de personnes.

Avec une présentation parfaitement rodée, un espace Jean Carrère transformé en cabaret par les agents des services et de l'office municipal d'animation, le Cabaret des Argelésiens, en ouverture de la saint Côme et saint Damien, a parfaitement lancé la fête locale.



Le nouveau sous-préfet reçu en mairie

Tout juste installé dans ses fonctions à Céret, Philippe Saffrey, nouveau sous-préfet de l'arrondissement de Céret, a commencé une tournée des principales communes dont il sera désormais l'interlocuteur au nom de l'Etat.

Il a été reçu à l'hôtel de ville par le maire, entouré d'adjoints, de conseillers municipaux et des principaux chefs de service. Cette rencontre a été l'occasion de lui présenter la commune et les principaux projets (lycée, logements sociaux, lotissements communaux, parc d'activités, médiathèque, piscine) en cours ou à venir qui seront réalisés par la ville ou la communauté de communes.



Décembre

- **Samedi 10**
Conférence du Casal de l'Albera. Salle Buisson à 17h (entrée libre)
- **Dimanche 11**
Les Musicales d'Argelès-sur-Mer : Concert de Noël des professeurs de l'Ecole de Musique La Lyre argelésienne. Espace Waldeck Rousseau (maison des associations) à 17h (gratuit)
- **Mercredi 14**
Café poétique des Amis de la Bibliothèque. Salle Buisson à 19h (entrée libre)
- **Jeudi 15**
Les Jeudis du Théâtre des Amis de la Bibliothèque. Cinéma Jaurès à 20h30 (gratuit)
- **Dimanche 18**
Rifle de la Colla Gegantera. Espace Jean Carrère à 17h
- **Jeudi 22**
Rifle du Club de Tarot des Albères. Espace Jean Carrère à 20h30
- **Vendredi 23**
Rifle de la Colla Gegantera. Espace Jean Carrère à 20h30
- **Dimanche 25**
Rifle du Foment de la Sardane. Espace Jean Carrère à 17h
- **Mercredi 28**
Rifle de la GRS. Espace Jean Carrère à 20h30
- **Jeudi 29**
Rifle du Club de Tarot des Albères. Espace Jean Carrère à 20h30
- **Vendredi 30**
Rifle de la Colla Gegantera. Espace Jean Carrère à 20h30

Janvier

- **Dimanche 1^{er}**
1^{er} Bain de l'année
Commencez 2012 par un bon bain rafraîchissant. Prévoir peignoirs et vêtements chauds. La ville offrira un diplôme attestant de la performance et un commerçant de la plage le café. Centre-plage à 10h30
Rifle du Foment de la Sardane. Espace Jean Carrère à 17h
- **Jeudi 5**
Ciné-forum des Amis de Cinémaginaire. Cinéma Jaurès à 19h (entrée 5 euros)
- **Samedi 7**
Connaissance du monde : « Ouest américain, au bout des pistes... : la beauté intemporelle » de Eric Courtade. Cinéma Jean Jaurès à 14h30 (entrée : 6 euros)
- **Du 13 au 15**
Festival Maghreb si loin, si proche : c'est une passerelle cinématographique jetée par dessus la Méditerranée, un forum, un lieu de vie et d'échanges à travers le cinéma le livre, le débat, le conte, la cuisine, la musique, la photo ... et surtout la rencontre ! Quelques temps forts du festival (www.cinemaginaire.org) :
Le 13 janvier : avant-première du film «La baie d'Alger » (tournée en partie au Racou en mai 2011) en présence du réalisateur Merzak Allouache.
Le 14 janvier : avant-première du film «Les chants de Mandrin » en présence du réalisateur Rabah Ameur Zaïmeche.
En partenariat avec l'association FFREEE, une table ronde sur les situations sociales et politiques au Maghreb.
- **Dimanche 22**
Les Musicales d'Argelès-sur-Mer : concert Piano

/ violon de Michiko Ishii et Raphaëlle Rubio.
Eglise Notre-Dame-del-Prat à 17h (participation 3 euros)

- **Samedi 28**
Connaissance du Monde : «Mongolie : Avec les derniers grands nomades» de Patrick Bernard. Cinéma Jaurès à 14h30 (entrée : 6 euros)
- **Les 28 et 29**
Stage de danse jazz organisé par Jetonn Danse Cie, invité Bruno Vandelli. Tél 04 68 81 04 90. Jetonn Danse, Chemin de Palau

Février

- **Jeudi 2**
Ciné-forum des Amis de Cinémaginaire. Cinéma Jaurès à 19h (Entrée 5 euros)
- **Samedi 11**
Conférence du Casal de l'Albera. Salle Buisson à 17h
- **Samedi 18**
Election des Miss et Miss Baby Carnaval avec bal d'ouverture du Carnaval. Espace Jean Carrère à 21h (gratuit)
- **Dimanche 19**
1^{ère} Cavalcade du Carnaval Départ à 15h de l'hôtel de ville. Parcours au coeur du village.
Les Musicales d'Argelès-sur-Mer : concert Hommage à Jules Massenet avec le duo «Différence» et «Les Amis d'Alain Marinaro» : Sylvia Cazeneuve, soprano et Cyril Kübler, piano. Eglise Notre-Dame-del-Prat à 17h (participation 3 euros)
- **Samedi 25**
Cavalcade nocturne du Carnaval dans les rues du village à 21h, suivie du bal de clôture à l'espace Jean Carrère

Galerie Marianne

Espace Liberté
Du mardi au samedi de 14h à 18h, ainsi que les mercredis et samedis de 10h à 12h
Fermé les 25 décembre et 1^{er} janvier

Du 1^{er} décembre au 11 janvier

Exposition d'huiles de **Maurice Azra**, sculptures Raku de **Jacqueline Sanvoisin** et sculptures bois de **Bernard Ouger**

Du 14 janvier au 1^{er} février

Exposition « Entre matières et lumière » (peinture, photo, installation, vidéo) de **Françoise Dexmier** dans le cadre du festival «Maghreb si loin, si proche»

Foyer communal


Rue du 14 juillet
Tous les jours de 14h à 18h, ainsi que le mercredi et le samedi de 10h à 12h. Fermé les 25 décembre et 1^{er} janvier

Du 10 décembre au 4 janvier

Exposition de **Crèches de Noël** par le Comité de Jumelages

15^e FESTIVAL DE CINÉMA 2012
Boulevard Jacques des Cultures

Maghreb
Si loin... Si proche



Le souffle des Libertés

ARGELÈS-SUR-MER 11, 14, 15 janvier
LEZIGNAN 15 janvier, ORISSAN 16 janvier
LIMOUX 17 janvier, QUILLAN 18 janvier
PERPIGNAN 17, 18 janvier
ELNE 20, 21, 22 janvier, PRADES 20, 21 janvier
BANYULS-SUR-MER 25, 26 janvier
CARCASSONNE 26 janvier
ST-PAUL-DE-FENOUILLÈS 22 janvier
CABESTANY 27, 28, 29 janvier

Renseignements : 04 68 25 53 51 - www.cinemaginaire.org
Organisé par : Cinémaginaire - Union Argelès-Mer - Cinéma du 2nd - Casa de l'Art
avec le soutien de : Région Midi-Pyrénées, Département de l'Aude, Communauté de Communes du Sud-Ouest, Ville de Carcassonne, Ville de Limoux, Ville de Banyuls-sur-Mer, Ville de Carcassonne, Ville de St-Paul-de-Fenouillès, Ville de Cabestany